Titularisation des Personnels ouvriers des CROUS (PO) en techniciens ITRF, le SNPTES-UNSA approuve l'utilisation plus large des concours internes

Pour les PO et adjoints techniques désirant devenir technicien ITRF, un recrutement plus aisé, par concours interne

Le Ministère et le CNOUS, pour différentes raisons, partagées par le SNPTES-UNSA, désirent continuer à offrir la possibilité aux PO des CROUS de devenir ITRF afin de bénéficier des avantages de ce statut (statut de fonctionnaire plus protecteur que le DAPOOUS, possibilités réelles de progresser en catégorie B et A, concours et examens qui n'imposent pas d'épreuves écrites désuètes, etc.).

Après la fin du plan pluriannuel de titularisations par concours et examens réservés, le SNPTES a souhaité que le ministère et le réseau des œuvres permettent, aux PO qui le souhaitent, d'intégrer le statut ITRF par concours classiques. Malgré ces volontés croisées du SNPTES et de nos interlocuteurs institutionnels, **de nombreux concours, notamment de techniciens ITRF, n'ont pas été pourvus en 2022**. Outre les conséquences **dommageables pour nos collègues qui auraient aimé devenir techniciens, cela signifie que le travail à faire repose, avec moins de monde, sur les collègues ITRF et PO** des restaurants et résidences. Cette difficulté de recrutement nécessite le **recours à des contractuels en CDD** payés, le plus souvent, encore plus mal que certains d'entre nous !

Le SNPTES, à plusieurs reprises, a signalé aux autorités administratives que l'échec du recrutement de technicien par concours trouve son origine dans le fait que ceux-ci, pour des raisons réglementaires, doivent être organisés trop largement par concours externe ce qui, pour certains PO et adjoints techniques, présentent **quatre écueils qui découragent certains de se présenter aux épreuves** :

- → **l'obligation d'avoir un baccalauréat** ou son équivalent de niveau 4 (même s'il existe, pour les non-bacheliers, une possibilité de faire valider leurs expériences passées) ;
- → la présence, pour l'admissibilité, d'**une épreuve écrite** (questions, cas pratiques ou exercices écrits liés à l'emploi type) ;
- → la **difficulté et le manque de temps (on travaille !) pour préparer l'épreuve écrite** ;
- → la **concurrence de candidats extérieurs** (on peut difficilement critiquer, car c'est le principe du concours externe).

Quant au concours interne, son seul inconvénient est l'obligation, pour se présenter, de compter 4 ans d'ancienneté de services publics. La plupart de nos collègues remplissent, de fait, cette condition.
Il était donc nécessaire de toiletter la réglementation pour permettre aux établissements de pouvoir recruter, de manière plus large, par concours interne.

Ainsi, lors du comité technique ministériel du lundi 24 octobre, le SNPTES, première organisation au sein de cette instance ministérielle a approuvé cette nouvelle répartition des postes offerts aux concours de techniciens ITRF.
Désormais, les directions pourront ouvrir, en concours interne de techniciens ITRF, les deux tiers du nombre total de postes offerts, chaque année de 2023 à 2027. En d'autres termes, **il pourrait y avoir largement plus de concours internes que de concours externes ce qui présente, pour nos collègues PO, mais aussi pour nos collègues adjoints techniques et pour nos collègues contractuels CDD ou CDI, un avantage certain (pas d'obligation de diplôme et pas d'épreuve écrite).**

Le SNPTES, sur vos territoires ou sur son forum de discussion, vous aide à préparer ces concours en vous prodiguant de précieux conseils et, en particulier, sur la manière de rédiger les dossiers d'admissibilité propres à l'ensemble des concours internes TRF ou encore, pour préparer l'admission à un concours (audition par un jury). Surtout, **le SNPTES vous encourage à préparer et à passer ces concours. C'est une opportunité qu'il faut saisir !**

Choisy-le-Roi, le 27 octobre 2022

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr